



## **CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE** **Séance du lundi 27 novembre 2017**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Herouville, s'est réuni en Mairie,

### **Le lundi 27 novembre 2017 à 20 Heures 30 Minutes**

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire**.

**Etaient présents** : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme CAPRON, M. CHANTEPIE, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, Mme GOMBERT, M. LEBECQ, M. LECOMTE, M. LE LAY, M. PIERRAT, Mme RENAUD, Mme TRANZER-HUGO.

***Formant la majorité des membres en exercice.***

**Absents** : M. DESCAMPS.

**Absents excusés** : M. COUBRICHE.

**A été élue secrétaire** : Mme CAPRON.

Approbation du compte rendu municipal du 2 octobre 2017.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

### **1/ NOUVELLES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes doit apporter des modifications sur ses compétences au sein de son statut. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'accepter ces nouvelles compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir, délibéré, à l'unanimité,

Décide d'approuver les nouvelles compétences de la COMCOM par les deux articles suivants :

#### **Article 15 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**

15.1 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-14 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

15.2 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

15.3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

15.4 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

15.5 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

## Article 16 COMPÉTENCES OPTIONNELLES

16.1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

16.2 Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

16.3 Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;

16.4 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

16.5 Assainissement ;

16.6 Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## **2/ ÉGLISE.**

Monsieur le Maire a invité au Conseil Municipal Monsieur Berhault, Architecte du Patrimoine, représentant de la société AEDIFICIO, qui est en charge de l'étude pour la restauration de l'Église Saint-Clair d'Hérouville.

Celui-ci explique que par le passé de nombreux travaux ont été réalisés sur l'Église. Il s'avère que les documents et relevés architecturaux de l'époque ne sont pas assez précis pour être utilisés avec les technologies actuelles (modélisation 3D). C'est pourquoi à ce jour, il fait une étude complémentaire de relevés (12 367.87 € TTC), afin de pouvoir évaluer au mieux les travaux qui seront à réaliser sur l'Église.

C'est certes un investissement important pour la commune, mais un diagnostic au plus juste et l'utilisation de ces systèmes de modélisation permettront sans doute d'économiser sur les futurs travaux.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que ces coûts feront partie des montants subventionnés par la DRAC (40%).

Le Conseil Municipal, après en avoir, délibéré, à l'unanimité,

Accepte l'étude complémentaire de relevés architecturaux pour l'Église.

## **3/ ENTRÉES DU VILLAGE.**

Monsieur le Maire rappelle que la commission « Entrées de village » avance bien sur le projet d'embellissement de nos entrées de village.

A l'entrée Nord rue Georges Duhamel, il est prévu d'installer des lices en bois avec des plantes grimpances pour une protection plus adaptée des piétons.

En face de la mare à laver vont être plantés des arbres colonnaires, afin d'apporter à notre village un aspect plus arboré.

De plus, le tubage des fossés au niveau de la mare à été réalisé par la DDE cette semaine.  
A ce jour, nous attendons des données chiffrés de ces travaux.

#### **4/ QUESTIONS DIVERSES.**

**Téléthon** : Vendredi 8 décembre 2017 à Ennery.

**Spectacle de Noël** : Samedi 9 décembre 2017 à 16h30, spectacle intitulé Félicienne Magicienne.

**Salon Art et Artisanat** : Dimanche 10 décembre 2017 au Foyer Rural.

**Colis des Anciens** : Jeudi 21 décembre 2017 à 17h30.

**Vœux du Maire** : Samedi 20 janvier 2018 à 11h00.

**Date du prochain conseil municipal** : Lundi 08 janvier 2018 à 20h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00 Heures.**

  
The seal is circular with the text "MAIRIE D'HEROUVILLE" at the top and "95300 VAL D'OSNON" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right.

**Le Maire,  
Eric BAERT**